

SECOND ŒUVRE

Protection insuffisante contre les licenciements antisyndicaux

Deux ex-grévistes chez BK Verre SA gagnent leur procès pour licenciement abusif mais obtiennent des cacahuètes.



© Jakob Zerdzicki

Prud'hommes • En février 2024, les ouvriers de BK Verre SA votent la grève pour dénoncer les conditions de travail effroyables que leur imposent leur employeur (SITinfo mars 2024).

Après sept jours de grève et l'intervention de l'OCIRT qui a imposé toute une série de mesures pour garantir la santé et la sécurité du personnel, ce dernier nourrit l'espoir que ses conditions de travail vont enfin s'améliorer. À tort.

GRÈVE ET REPRÉSAILLES

Deux mois à peine leur mouvement terminé, alors que l'OCIRT est toujours sur le dos de l'entreprise, K. Bourraoui licencie brutalement pour des motifs pseudo-économiques la responsable du bureau administratif, reconnue par la clientèle comme un pilier de BK Verre SA depuis 9 ans et le plus ancien poseur de vitre, âgé de 60 ans et travaillant depuis 22 ans pour cette dernière.

Ces licenciements plongent l'ensemble du personnel dans l'incompréhension la plus complète. Après

les souffrances et les humiliations subies par un véritable despote, après avoir constaté que ce dernier escroque ses clients notamment dans des marchés publics en surfacturant des vitres ne correspondant pas à celles commandées, les employé-e-s vont se rendre compte que leurs collègues sacrifié-e-s ne peuvent compter sur aucune protection digne de ce nom.

LICENCIEMENTS ABUSIFS

Evidemment, le SIT ne laisse pas tomber ces employé-e-s et les soutient dans des actions auprès des prud'hommes. Après des procédures longues et fastidieuses, les jugements tombent : BK Verre SA est reconnue coupable de licenciements abusifs. Six mois de salaire à titre d'indemnité pour le collègue vitrier et... un mois et demi de salaire pour la responsable administrative.

SANCTIONS INSUFFISANTES

Si les six mois correspondent au maximum de l'indemnité que peut accorder un-e juge, il n'en demeure

pas moins qu'au vu du préjudice subi par l'employé, le montant accordé est ridicule et n'est pas assez dissuasif. Que représentent en effet 6 mois de salaire pour des patrons qui brassent des millions ? Quant au mois et demi de salaire accordé à la responsable administrative, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une seconde giflée reçue de la part de la juge après celle reçue de K. Bourraoui au moment de son licenciement.

RENFORCER LA PROTECTION

En Suisse, la loi ne dissuade pas les employeurs de licencier les représentant-e-s du personnel, les lanceurs et lanceuses d'alerte et les employé-e-s qui défendent leurs droits, c'est le moins que l'on puisse dire.

C'est un problème majeur depuis plus de 20 ans pour les syndicats qui déposent leur première plainte auprès de l'Organisation internationale du travail en 2003 déjà.

Seize ans plus tard, la médiation entre la Confédération, les syndicats et les associations patronales initiée suite à la mise à l'index de

la Suisse par l'OIT, accouche d'une souris : dans les entreprises de plus de 50 employé-e-s, l'employeur qui voudra licencier un-e membre d'une commission du personnel, un-e élu-e du personnel dans une caisse de pension ou un-e membre d'un comité national de branche liée à une CCT étendue, devra se soumettre à une procédure préalable et l'indemnité pour licenciement abusif sera portée à 10 mois maximum dans ces cas-là.

Autant dire que les deux ex-grévistes abusivement licenciés ne correspondent pas à ces critères ultra-restrictifs, et que les sanctions demeurent insuffisamment dissuasives. Le SIT continuera donc la bataille pour une véritable protection des travailleuses et travailleurs dans l'exercice de leurs droits syndicaux. Dans l'immédiat, le SIT va recourir dans le cas scandaleux de l'ancienne responsable administrative. À n'en pas douter, K. Bourraoui n'en a pas fini avec le SIT. 

Thierry Horner

NETTOYAGE

Toutes et tous à l'assemblée intersyndicale !

En vue du renouvellement de la CCT, les syndicats appellent le personnel du nettoyage à se mobiliser pour améliorer ses droits.

Appel • Samedi 19 septembre prochain aura lieu une première assemblée intersyndicale du nettoyage afin de préparer les revendications du personnel du secteur. En effet, dès la fin de l'année, les premières négociations avec le patronat débiteront pour renouveler et renforcer la CCT actuelle. Cette assemblée va permettre aux représentantes syndicales d'écouter les besoins, les difficultés et les propositions des nettoyeuses, d'analyser les manques de la CCT actuelle et chercher des solutions pour l'améliorer.

Les conditions de travail dans le nettoyage sont précaires et difficiles, ce n'est un secret pour personne. Temps partiels, horaires entrecoupés et étalés sur six jours, multiplicités des

contrats entravant la prévoyance professionnelle, bas salaires, pressions exercées sur le personnel pour faire toujours plus en toujours moins de temps, instabilité due à l'échéance des mandats qui laisse régulièrement les employé-e-s en suspens entre changement d'employeur ou chômage, sécurité mal assurée par certains employeurs... et tout cela sans compter l'évidente pénibilité physique que demande la pratique de ce métier.

La forte concurrence entre les nombreuses entreprises du nettoyage se reporte – comme toujours dans ces cas – sur le dos des employé-e-s souvent contraint-es d'accepter des conditions peu optimales, voire carrément mauvaises, sous

peine de se retrouver sans emploi.

Face à ces nombreux enjeux, il est nécessaire de renforcer la CCT pour davantage de droits et de protection.

Les syndicats ont pour mandat de représenter l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Une importante mobilisation est indispensable et elle ne se limite pas aux membres des syndicats. Toute personne qui exerce ce métier au sein d'une entreprise de nettoyage est invitée à se mobiliser pour faire part de ses revendications. Salaires, horaires, santé et sécurité, droits sociaux et professionnels, plus vous êtes nombreux-ses, mieux vos intérêts seront défendus ! 

Cynthia Feurly

ASSEMBLÉE INTERSYNDICALE DU NETTOYAGE

samedi 19 septembre à l'UOG, à 18h, Place des Grottes 3, 1201 Genève.

Invitez et motivez aussi vos collègues ! Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué-e pour participer. Enfin, si vous n'êtes pas du métier, n'hésitez pas à partager la présente information avec les nettoyeuses de votre entourage !